

Institut d'Études Européennes et Globales - Alliance Europa

Appel à projets Réseaux de recherche internationaux 2020

Retrait du dossier de candidature : jusqu'au 4 mai 2020

Date limite de dépôt du dossier complet : 5 juin 2020

Adresse de publication de l'appel à projets :

<https://alliance-europa.eu/fr/institut-appels>

Adresse de dépôt : recherche-alliance-europa@univ-nantes.fr

Contenu

A. Objectif de l'appel à projets.....	2
B. A qui s'adresse cet appel à projets ?.....	2
C. Les critères de recevabilité des demandes.....	3
D. Les modalités de soutien	3
E. Gestion administrative et financière.....	4
F. Attendus en terme de suivi et d'évaluation du projet.....	5
G. Procédure de sélection et calendrier.....	5
H. Contact.....	6

A. Objectif de l'appel à projet

L'Institut d'études européennes et globales [Alliance Europa](#) vise à créer un pôle d'excellence en sciences humaines et sociales de dimension internationale sur l'étude des défis sociétaux, culturels et politiques que doit relever l'Europe face aux processus de mondialisation. Soutenu par la région des Pays de la Loire et Nantes métropole, l'Institut regroupe des laboratoires de l'Université de Nantes, l'Université d'Angers, Le Mans université et l'ESSCA, école de management à Angers.

Le projet scientifique de l'Institut trouve son origine dans le constat d'une Europe en crise, confrontée à une mondialisation qui, dans tous les secteurs, semble la marginaliser et lui imposer des bouleversements structurels souvent mal compris de sociétés fragilisées. Le principal enjeu consiste à identifier et analyser ces bouleversements et à interroger la capacité d'adaptation et les stratégies de contournements élaborées par les Européens, face à des phénomènes auxquels ils participent activement, mais qui les dépassent en partie. L'objectif est de repenser les conditions de l'intégration européenne dans les cadres du processus de mondialisation mais aussi d'évaluer l'impact de la globalisation sur les manières d'agir, de penser, de faire société en Europe.

Cet appel a pour ambition la constitution de **réseaux de recherche internationaux** aux potentialités d'effet levier marquées, susceptibles à terme de répondre avec succès aux appels lancés par les programmes de financement de la recherche nationaux, européens ou internationaux. Ces réseaux devront proposer des projets scientifiques s'intégrant dans les [quatre axes thématiques](#) de l'Institut, déclinés dans les nouveaux [enjeux prioritaires 2020-2023](#).

B. A qui s'adresse cet appel à projets ?

L'appel à projets s'adresse à tous les enseignants chercheurs et chercheurs rattachés à un laboratoire de recherche d'un des établissements partenaires de l'Institut.

Le portage du projet doit être assuré par un chercheur issu d'un laboratoire membre d'un des établissements partenaires de l'Institut (Université de Nantes, Université d'Angers, ESSCA Ecole de management, Le Mans Université), associé ou non à un ou des chercheurs de disciplines/laboratoires différents ou non ([à titre indicatif, liste des laboratoires déjà impliqués](#)).

Le projet a vocation à jouer un rôle d'effet levier d'ici son terme : le porteur doit s'engager à, se positionner dans les deux années à venir sur des appels à projets nationaux (ANR, etc.), européens (Horizon Europe notamment) ou internationaux ouverts sur les mêmes thématiques, par l'élaboration et la rédaction d'un projet de recherche impliquant les membres du réseau.

Des partenaires internationaux académiques doivent être identifiés à l'échelle individuelle (et prêts à s'impliquer dans le réseau) au moment du montage. Le réseau pourra s'enrichir d'autres partenaires au cours du projet. Les partenaires prioritaires identifiés dans le cadre de la stratégie internationale de l'Institut seront les bienvenus, soit : l'Université de Montréal, l'Université de Genève, l'UCLouvain, l'Université de Bologne.

C. Critères de recevabilité des demandes

Critères d'admissibilité (dossier complet)

Le dossier doit être rendu complet, dans le format attendu et dans les délais de rigueur. L'appel national/européen/international ciblé doit être bien identifié.

La durée du projet (entre 9 et 24 mois au plus tard à partir du 1^{er} septembre 2020) doit être en adéquation avec l'appel ciblé.

Critères de sélection

Les projets déposés doivent répondre aux critères suivants :

→ Cohérence de la thématique du projet avec le [projet et les enjeux scientifiques de l'Institut](#)

→ Identification de l'appel (ou des appels) à projets national, européen ou international visé et adéquation du sujet avec celui-ci.

→ Pertinence, originalité et innovation du sujet

→ Qualité et crédibilité du réseau envisagé, notamment son adéquation avec l'AAP visé

→ Qualification du coordinateur scientifique.

→ Qualité de la planification de montage du réseau.

→ Impact potentiel du futur projet

D. Les modalités de soutien

Les projets sont pluriannuels, pour une durée de deux ans. Le montant de la subvention de 10 000 € par projet, représentant au maximum 90% de son coût total.

Les dépenses éligibles correspondent uniquement aux dépenses nouvelles induites par le projet et ne prennent pas en compte les dépenses récurrentes des établissements (dont les salaires des personnels permanents et les frais de structure). Les dépenses éligibles (fonctionnement uniquement) sont les suivantes :

- Les frais liés à l'animation et à la coordination du réseau
- les frais liés à l'organisation et à l'animation de rencontres (ateliers, journées d'études, etc.) pour définir des intérêts scientifiques et économiques conduisant au montage de projet, afin de répondre aux AAP visés
- les frais liés aux opérations visant à accroître la participation de nouveaux membres au réseau (par exemple : actions de communication)
- Les frais de missions, de déplacements, de séjour dans un laboratoire étranger partenaire du projet
- Les frais d'accueil de chercheurs étrangers : frais de transport et de séjour
- Les frais d'études, d'analyses, de prestations de services réalisées par des entités extérieures à l'organisme, donnant lieu à facturation.
- Les frais liés aux publications académiques
- Les consommables et le petit matériel (postes informatiques exclus)
- La rémunération de stagiaires issus de l'un des établissements partenaires d'Alliance Europa. Le montant de la rémunération des stagiaires doit être conforme avec la législation en vigueur.

Un complément de co-financement est nécessaire, représentant au moins 10% du montant total du projet. Il peut être apporté par les établissements ou les laboratoires porteurs, les laboratoires étrangers partenaires, ou tout autre partenaire du projet. Les apports issus de financements de la Région Pays de la Loire ne pourront pas être comptabilisés dans ces 10%.

L'Institut d'études européennes et globales suivra le déroulement du projet et assurera la coordination avec les autres projets et les axes de recherches de l'Institut. Un appui particulier sera apporté sur la communication, notamment événementielle, et sur la réponse à l'appel à projets visé.

E. Gestion administrative et financière

Le laboratoire porteur assure la gestion administrative et financière du projet, et la mise en œuvre des actions liées au projet (gestion des missions, des commandes, organisation de manifestations). Ce laboratoire doit être issu d'un établissement partenaire de l'Institut.

Les dépenses éligibles doivent être détaillées dans le dossier de candidature dans un tableau Excel (.xls) joint au dossier. Du fait de l'évolution dans le temps des projets, des ajustements s'avèrent souvent nécessaires : ainsi, le projet pourra prévoir une enveloppe financière

équivalente à 5% du total de la subvention, permettant, le cas échéant, des dépenses strictement liées au projet mais non prévisibles initialement.

Il est recommandé fortement, bien que sans obligation, la signature d'un accord de confidentialité entre les membres du réseau dès sa constitution.

F. Attendus en terme de suivi et d'évaluation du projet

Le porteur du projet s'engage à :

1. Réaliser les actions prévues
2. Faire apparaître le logo d'Alliance Europa et le label RFI du Conseil Régional ainsi que le logo de tous les financeurs sur tous ses supports de communication
3. Rédiger un rapport intermédiaire du projet avec bilan financier à mi-parcours dans lequel devront être renseignés des indicateurs de suivi et d'évaluation pour tous les projets dont la durée est supérieure à 12 mois.
4. Rédiger un compte-rendu final d'activités et un bilan financier

Les projets soutenus pourront faire l'objet d'une présentation dans le cadre de manifestations organisées par l'Institut d'études européennes et globales Alliance Europa et d'une évaluation par le Comité d'experts et la commission scientifique pour apprécier les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés initialement.

G. Procédure de sélection et calendrier

La procédure de sélection :

1/ Le dossier de candidature est à retirer avant le 4 mai auprès de Florence Krowicki recherche-alliance-europa@univ-nantes.fr, qui accompagnera les porteurs de projets dans le montage de leur candidature.

2/ Le projet complet doit être adressé à M. le Directeur de l'Institut d'études européennes et globales, d'ici le 5 juin 2020 dernier délai sous format PDF à l'adresse recherche-alliance-europa@univ-nantes.fr. Une version papier faisant apparaître les signatures originales devra suivre dans un délai de 3 semaines.

Après vérification de la conformité du projet aux critères d'admissibilité, l'expertise scientifique est réalisée par le Comité d'experts de l'Institut, réuni en présence d'un représentant de la commission scientifique.

La décision finale sera prise par les instances de l'Institut et sera communiquée au plus tard le 10 juillet 2020.

H. Contact

Pour plus d'informations : recherche-alliance-europa@univ-nantes.fr

Florence Krowicki - Chargée de mission développement de la recherche
02 53 00 93 88